



APP DE DEAUVILLE ET ROUEN RECLASSEMENT LE 18 AVRIL 2024 !

Le CSA DO du 31 mars 2023 a - enfin - entériné la date de reclassement des APP de Deauville et Rouen pour le cycle AIRAC du 18 avril 2024.

Alors que le DO, lui-même, reconnaît la résignation des personnels et les difficultés techniques restant à lever à Deauville, FO est intervenu pour dénoncer la situation extrêmement tendue dans laquelle se retrouvent les agents aujourd'hui.

Pour mémoire, côté contrôle le BO de 14 a été rogné. Il a laissé place à un objectif de gestion fixé à 12 qui n'a jamais été tenu, contrairement aux engagements.

L'effectif a plongé d'abord à 10 puis à 9 contrôleurs qualifiés pour affronter les fortes charges de trafic lors des trois saisons estivales passées, avec des mesures de régulations qui ont été anormalement longues et timides à mettre en place.

Aujourd'hui ils sont seulement 7 qualifiés et les TMA ne peuvent être activées que 3 jours par semaines. Ce qui induit des difficultés à optimiser les formations en cours. De fait, ils ne seront même pas 9 qualifiés à pouvoir absorber la totalité de l'été à venir et malgré leur implication ils sont déjà usés, fatigués, désabusés.

FO alerte la DO sur ces difficultés croissantes et à ce titre veillera à ce que la date de reclassement soit tenue, tant il est inimaginable de leur imposer de vivre un nouvel été. Celui de 2024 serait catastrophique dans ces conditions car il s'annonce encore plus chargé avec les diverses cérémonies prévues.

A ce stade pas de schéma d'armement ni de BO définis une fois l'APP reclassée en TWR.

Toutes les OS présentes se sont abstenues lors du vote.

APP DE MNL RECLASSEMENT REPORTE A 2025 !

Après s'être rendu sur place, le DO a décidé de reporter la date du reclassement de l'APP de MNL initialement prévue en janvier 2024 à 2025, il souhaite « ralentir » ce projet afin de mieux accompagner les personnels.

L'objectif reste fixé et les reprises d'espaces se feraient en deux temps : le transfert vers Strasbourg d'une première partie des TMA se ferait dans le cadre des réorganisations d'espaces avec Luxembourg, les TMA restantes seraient transférées en 2025.

La date du reclassement ainsi que le nouveau BO devraient être actés à l'occasion du CSA DO de juin prochain.